



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-04-32

OBJET : Demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscou en vertu du Fonds régions et ruralité-Volet 3-Signature- Innovation pour l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants au Parc des Ailes/ Modification à l'ordonnance 2023-03-16

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville souhaite aménager une aire de jeux pour les enfants au Parc des Ailes;

ATTENDU QUE l'ordonnance 2023-03-16 a déjà été adoptée et que cette dernière visait une demande d'aide financière à la MRC de Caniapiscou pour la réalisation du projet ci-haut mentionné;

ATTENDU QU'il convient de modifier l'ordonnance 2023-03-16 pour qu'elle soit conforme aux estimés inclus à la nouvelle demande qui est annexée à la présente ordonnance;

ATTENDU QUE la Société du plan nord accorde une subvention de 100 000 \$ pour la réalisation de l'aire de jeu pour enfants au Parc des ailes,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Modifie l'ordonnance 2023-03-16 pour que la demande d'aide financière à la MRC soit à la hauteur de 21 532 \$ et la contribution de la Ville soit de 33 000 \$.

Autorise le directeur général, monsieur François Désy, à signer la demande d'aide financière modifiée et annexée à la présente d'aide financière.

Adoptée à Québec le 11 avril 2023

Jean Dionne, administrateur